



Téléchargez l'application iNotis !

Info Servion

AVIS DE RESTRICTION D'EAU

Au vu des fortes températures et du manque de précipitations qui affectent considérablement les ressources en eau potable, la Municipalité de Servion édicte un avis de restriction en matière de consommation d'eau.

De ce fait, sont interdits avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis :

- ✗ les arrosages automatiques ou au moyen de jets des jardins, des pelouses, zones herbeuses et plates-bandes ;
- ✗ les nettoyages extérieurs (véhicules, cours, terrasses, etc.) ;
- ✗ le remplissage des piscines, spas et jacuzzis privés.

L'arrosage des jardins et des fleurs à l'arrosoir reste autorisé.

Il est également autorisé d'ajuster le niveau d'eau des piscines privées, déjà remplies, ou encore de laver les véhicules dans les centres de lavages (où le 90% de l'eau est recyclée).

Tous les abus seront dénoncés et sanctionnés.

La ressource en eau est précieuse, nous vous rappelons les bons gestes à adopter durant cette période :

- ✓ privilégiez des douches rapides aux bains ;
- ✓ utilisez les lave-linge et lave-vaisselle à pleine charge et si possible avec les programmes éco ;
- ✓ réparez rapidement toutes fuites constatées ;
- ✓ ne pas laisser couler l'eau inutilement.



La Municipalité vous remercie de votre collaboration et de votre compréhension.